

15. Les chefs de gouvernement se sont dits préoccupés de ce que l'annexe au Décret n° 89, qui interdit les activités politiques de certains partis politiques et de particuliers en Gambie, soit toujours en vigueur, et ont demandé instamment son abrogation. Ils se sont félicités de ce que le président de la Gambie ait invité le GAMC à se rendre dans son pays et à faire une évaluation de première main de l'observation par la Gambie des principes de Harare. Ils ont demandé au secrétaire général de continuer à apporter une assistance technique à la Gambie afin de renforcer les processus et institutions démocratiques de ce pays.
16. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur soutien à l'Accord de paix de Lomé au sujet de la Sierra Leone et ont appelé de leurs vœux sa mise en œuvre immédiate, intégrale et efficace. Ils ont déploré les violations récentes de l'Accord et prié toutes les parties de respecter leurs engagements, en demandant avec insistance la coopération de tous les groupes au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils ont fait l'éloge de l'action de la CEDEAO et de son Groupe de surveillance, la Force ouest-africaine de maintien de la paix (ECOMOG), menée dans le but de restaurer la paix et la stabilité en Sierra Leone et de préserver la légitimité du gouvernement élu. Ils ont exprimé le soutien du Commonwealth à la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSL), qui a pour rôle de raffermir l'Accord de paix de Lomé.
17. Les chefs de gouvernement ont demandé au GAMC de continuer de participer à la reconstruction, au développement et à la consolidation de la paix après le conflit en Sierra Leone. Ils ont également demandé au secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices en consultation avec les Nations unies; ils ont demandé aussi que le Secrétariat du Commonwealth demeure en liaison étroite avec les autres membres de la communauté internationale par l'intermédiaire du Groupe de contact international sur la Sierra Leone. Ils ont engagé la communauté internationale à aider la Sierra Leone à mener à bien la tâche de la reconstruction nationale dans le cadre du Plan d'action du Commonwealth pour ce pays.
18. Les chefs de gouvernement ont condamné le renversement anticonstitutionnel du gouvernement démocratiquement élu du Pakistan, survenu le 12 octobre 1999. Ils ont déclaré qu'il ne fallait accorder aucune légitimité au régime militaire et réclamer le rétablissement immédiat du gouvernement démocratique civil. Ils ont souscrit à la décision du GAMC de suspendre le régime militaire pakistanais des conseils du Commonwealth, en attendant la restauration de la démocratie dans ce pays.
19. Les chefs de gouvernement ont demandé au GAMC de continuer de suivre l'évolution de la situation au Pakistan et d'être prêt à recommander d'autres mesures que le Commonwealth devrait prendre en l'absence d'un retour rapide à la démocratie.
20. Faisant valoir le caractère anticonstitutionnel du régime, les chefs de gouvernement ont réclamer avec insistance que le premier ministre Nawaz Sharif et d'autres personnes détenues avec lui soient immédiatement libérés et que la primauté du droit soit dûment respectée.
21. Les chefs de gouvernement ont salué le rôle joué par le GAMC en sa qualité de gardien des principes de Harare. Ils ont convenu que le GAMC devrait continuer de s'attaquer aux violations graves ou persistantes de ces principes, et que le Groupe de haut niveau du Commonwealth devrait examiner plus avant son mandat futur. Ils ont décidé que, pendant le prochain exercice biennal, le GAMC devrait se composer de ministres des pays suivants : Australie, Bangladesh, Barbade, Botswana, Canada, Malaisie, Nigéria et Royaume-Uni. Ils ont aussi convenu qu'à partir de la mise en place de la nouvelle composition du GAMC, aucun pays ne devrait en faire partie pendant plus de deux mandats consécutifs de deux ans.